Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-251_31-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/134-ASSOCIATION REVO ACTIVE – AVANCE SUR SUBVENTION

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le 04 DEC 2025 que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-251_31-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/134

ASSOCIATION REVO ACTIVE – AVANCE SUR SUBVENTION

L'Association REVO ACTIVE, intervient sur le quartier des Gaspards pour favoriser le lien social, l'insertion des personnes en difficulté, l'animation de quartier et l'amélioration du cadre de vie.
Dans le cadre de son programme d'activités 2026, le porteur de projet maintient sa volonté de poursuivre son travail d'accompagnement social du quartier.

.

En sa qualité d'acteur du territoire, l'association REVO'ACTIVE sollicite la participation financière de la collectivité pour la réalisation de son programme 2026.
A ce titre, le conseil municipal décide :

1. d'attribuer une avance sur subvention de fonctionnement d'un montant de vingt-cinq mille euros (25 000 €) à l'association REVO'ACTIVE
2. d'adopter le principe de versement d'une avance sur subvention à hauteur du montant indiqué à la structure associative désignée
3. d'autoriser Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.
Cette avance sur subvention sera déduite de la subvention globale 2026.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

……

ADOPTE A L'UNANIMITE.

……...

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Richard
NIRLO